

GROUPE

4

HERBICIDE

**HERBICIDE DISTINCT^{MD}
EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT**

**GRANULÉS MOUILLABLES
COMMERCIAL (AGRICOLE)**

GARANTIE : D fluf enzopyr (présent sous forme de sel de sodium) - 20% e. a.
D carba (présent sous forme de sel de sodium) - 50% e. a.

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

NO. D'HOMOLOGATION : 25811

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE
OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



ATTENTION

POISON

**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU**

CONTENU NET : 1,14 – 3,4 kg

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

DISTINCT^{MD} est une marque déposée de BASF.

À propos de l'herbicide DISTINCT

L'herbicide **DISTINCT** est un herbicide sélectif de postlevée hâtive et tardive pour usage dans le maïs de l'Est canadien. Utiliser l'herbicide **DISTINCT** pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles. Pour un programme complet de suppression des mauvaises herbes, mélanger l'herbicide **DISTINCT** en mélange avec Accent^{MD} 75 DF, Ultim^{MD} 75% DF, Option^{MC} 35DF ou Option^{MC} 2, 25 OD herbicide li quide.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
2. Éviter de respirer la vapeur ou la brume de pulvérisation.
3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
4. Nocif si ingéré.
5. Ne pas appliquer sur le maïs de semence ou le maïs sucré.
6. Ne pas appliquer par voie aérienne.
7. Ne pas travailler ou cultiver les superficies traitées pour une période d'au moins 7 jours après l'application.
8. Lors du mélange et du remplissage ou de l'application, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, vous devez porter des lunettes protectrices (écran facial ou lunettes de sécurité) lors du mélange et du remplissage.
9. **NE PAS** retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion ou de consommation accidentelle : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'identification lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une légère irritation des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

1. Ne pas appliquer l'herbicide **DISTINCT** sur ou près des arbres ou plantes à conserver (voir la section sur les Précautions contre la dérive).
2. Appliquer l'herbicide **DISTINCT** lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25°C. Ne pas appliquer si la température risque de chuter considérablement pendant la nuit.
3. **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation. (Voir la section sur le nettoyage et l'élimination des contenants).
4. **NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.
5. Ne pas traiter les endroits où le mouvement du produit chimique dans le sol ou le lessivage en surface risque d'amener l'herbicide **DISTINCT** en contact avec les racines des plantes à conserver.
6. Des dommages à la culture peuvent apparaître si l'herbicide **DISTINCT** est appliqué à tout autre stade de croissance que celui qui est recommandé.

Note : *Les cultures poussant sous un stress provenant de conditions environnementales adverses, telles une humidité excessive, une sécheresse, une maladie, etc., peuvent souffrir davantage d'un retard de croissance et présenter des symptômes plus prononcés si l'herbicide **DISTINCT** est appliqué. Toutefois, le dommage à la culture qui peut apparaître est habituellement contrebalancé par la suppression obtenue des mauvaises herbes.*

7. Si l'herbicide **DISTINCT** est mélangé en réservoir avec un autre produit, consulter l'étiquette de cet autre produit pour les mesures de sécurité additionnelles, les restrictions, la dose, la période d'application et les mauvaises herbes additionnelles supprimées.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE

L'herbicide **DISTINCT** peut causer des dommages aux arbres et aux plantes à conserver, particulièrement au soja, au tabac, aux raisins, aux pois, aux pommes de terre, aux tomates et à plusieurs autres plantes de grandes cultures, de cultures ornementales et fruitières. Respecter ces précautions lors de pulvérisation à proximité de cultures sensibles:

1. Ne pas pulvériser l'herbicide **DISTINCT** lorsque le vent souffle à plus de 8 km/h. Laisser une zone tampon adéquate entre la surface à traiter et les plantes sensibles.
2. Effectuer des pulvérisations avec un grand volume d'eau et à une faible pression. Effectuer des pulvérisations à grosses gouttellettes puisqu'elles auront moins tendance à dériver que les fines gouttellettes. Maintenir la pression en dessous de 150 kPa et la quantité de solution à pulvériser à 220 L/ha, à moins de directives contraires émises par le fabricant des buses.
3. Ne pas pulvériser l'herbicide **DISTINCT** lorsque la température prévue pourrait dépasser 27°C.
4. Ne pas pulvériser lorsque l'humidité est élevée ou que le temps est brumeux.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons et les mesures de précaution prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT

1. Appliquer l'herbicide **DISTINCT** seul dans 200 litres d'eau par hectare et à une pression de 150 à 275 kPa, en utilisant un équipement terrestre seulement. Une seule application par année de l'herbicide **DISTINCT** est permise.
2. L'application de l'herbicide **DISTINCT** ou de l'herbicide **DISTINCT** mélangé en réservoir sur le maïs de grande culture lors de périodes de croissance rapide peut résulter en un manque de vigueur temporaire. Le maïs de grande culture se redressera normalement dans les 3 à 7 jours sans réduction de rendement subséquente. Pour éviter tout dommage, le travail du sol devrait être retardé jusqu'à ce que le maïs de grande culture ait repris une croissance normale.
3. Le maïs de grande culture cultivé sous des conditions de stress telles la sécheresse, une pauvre fertilité ou des dommages foliaires causés par la grêle, le vent ou des insectes peuvent produire des symptômes variés qui peuvent être plus prononcés si des herbicides sont appliqués.
4. Une pluie ou une irrigation ne devrait pas survenir dans les 4 heures suivant le traitement.
5. Lors de l'application de l'herbicide **DISTINCT** à proximité de cultures

sensibles, faire un traitement en postlevée hâtive pour éviter toute possibilité de dérive.

6. Les mauvaises herbes traitées avec l'herbicide **DISTINCT** ne présenteront pas de symptômes avant plusieurs heures et celles-ci seront supprimées dans un délai de 3 à 7 jours.

Note : *La manifestation des symptômes pour les mauvaises herbes à feuilles larges comprendra l'enroulement et le froissement. Les graminées peuvent présenter un enroulement, mais demeureront vertes et rabougries.*

MODE D'EMPLOI

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales.

NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	La zone tampon (en mètres) nécessaire à la protection de:		
		Habitat d'eau douce	Habitat estuarien/marin	Habitat terrestre
Pulvérisateur de champ*	Mais	15	15	10

- * Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats

aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Lessivage

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

MAÏS DE GRANDE CULTURE

L'herbicide **DISTINCT** peut être appliqué seul ou mélangé en réservoir avec l'herbicide Accent 75 DF, Utim 75% DF, Option 35DF ou Option 2, 25 OD herbicide liquide.

Mauvaises herbes supprimées

L'herbicide **DISTINCT** utilisé seul supprime les mauvaises herbes suivantes:

Amaranthe à racine rouge	L'acné de tuberculée ¹
Petite herbe à poux	Armoise bisannuelle ^{1,2}
Chénopode blanc	Lampourde glouteron ^{1,3}
Renouée liseron	Grande herbe à poux (répression) ^{1,4}
Renouée persicaire	Laiteron des champs (répression) ^{1,5}
Abutilon ¹	Haricot adzuki spontané ^{1,6}
Chardon des champs (partie aérienne) ¹	

¹ Application en postlevée au stade de 2 à 6 feuilles du maïs seulement.

² Appliquer au stade 2 à 8 feuilles de l'armoise bisannuelle.

³ Appliquer entre le stade du cotylédon et le stade 6 feuilles de la lampourde glouteron.

⁴ Appliquer au stade 2 à 8 feuilles de la grande herbe à poux.

⁵ Appliquer au stade 2 à 10 feuilles du laiteron des champs.

⁶ Appliquer au stade unifolié à troisième trifolié du haricot adzuki spontané.

L'herbicide **DISTINCT** mélangé en réservoir avec Accent 75 DF supprimera les mauvaises herbes suivantes :

Amaranthe à racine rouge	Pied-de-coq
Petite herbe à poux	Panic d'autome
Chénopode blanc	Sétaire verte
Renouée liseron	Sétaire glauque (répression)
Renouée persicaire	Panic capillaire
Abutilon	Chiendent

L'herbicide **DISTINCT** mélangé en réservoir avec Utim 75% DF supprimera les mauvaises herbes suivantes :

Amarante à racine rouge	Pied-de-coq
Petite herbe à poux	Panic d'automne
Chénopode blanc	Sétaire verte
Renouée liseron	Sétaire glauque (répression)
Renouée persicaire	Panic capillaire
Abutilon	Panic millet
Morrelle de la Caroline	Chiendent

L'herbicide **DISTINCT** mélangé en réservoir avec Option 35DF ou Option 2,25 OD herbicide liquide supprimera les mauvaises herbes suivantes :

Amarante à racine rouge	Pied-de-coq
Petite herbe à poux	Digitaire sanguine
Chénopode blanc	Panic d'automne
Renouée liseron	Sétaire verticillée
Renouée persicaire	Sétaire verte
Abutilon	Sétaire glauque
Chardon des champs (partie aérienne)	Panic millet
Stellaire moyenne	Chiendent
Moutarde des champs	Panic capillaire
Vélar fausse-giroflée	
Morrelle noire de l'Est	

Postlevée

Mode d'emploi

L'herbicide **DISTINCT** peut être employé seul pour un traitement terrestre en pleine surface ou mélangé en réservoir avec Accent 75 DF, Utim 75% DF, Option 35DF ou Option 2,25 OD herbicide liquide pour une suppression élargie du spectre des mauvaises herbes. Consulter le tableau pour le stade foliaire approprié pour chacun des traitements recommandés.

Herbicide	Dose/ hectare	Stade du maïs	Stade mauvaise herbe	
			Feuilles larges	Graminées
Herbicide DISTINCT	285 g	du stade pointe à une feuille	Utiliser comme traitement terrestre en pleine surface après le semis et avant que les mauvaises herbes et le maïs émergent. Ne pas utiliser d'additifs comme les huiles, les agents mouillants, les agents collants, etc.	
Herbicide DISTINCT + surfactant* non-ionique + urée et nitrate d'ammonium liquide (UAN)**	285 g	2-6 feuilles	Appliquer lors de la croissance active des plantules des mauvaises herbes à feuilles larges (moins de 5 cm de hauteur).	
Herbicide DISTINCT + Accent 75 DF + surfactant* non-ionique + urée et nitrate d'ammonium liquide (UNA)**	285 g + 33,4 g (1 sachet soluble dans l'eau)	2-8 feuilles	Appliquer lors de la croissance active des plantules des mauvaises herbes à feuilles larges (moins de 5 cm de hauteur).	Appliquer sur les graminées annuelles au stade de 1 à 6 feuilles et sur le chiendent au stade de 3 à 6 feuilles (10 à 20 cm)

Herbicide	Dose/ hectare	Stade du maïs	Stade mauvaise herbe	
			Feuilles larges	Graminées
Herbicide DISTINCT + Ultim 75% DF + surfactant* non-ionique + urée et nitrate d'ammonium liquide (UNA)**	285 g + 33,7 g (1 sachet soluble dans l'eau)	2-6 feuilles	Appliquer lors de la croissance active des plantules des mauvaises herbes à feuilles larges (moins de 5 cm de hauteur). Pour la suppression de la morelle de la Caroline, appliquer sur la morelle de la Caroline au stade 2 à 6 feuilles. Ne pas faire paître le bétail dans les cultures traitées. Ne pas couper pour le foin.	Appliquer sur les graminées annuelles au stade de 1 à 6 feuilles et sur le chiendent au stade de 3 à 6 feuilles (10 à 20 cm).
Herbicide DISTINCT + Option 35DF + l'adjuvant Hasten ^{MC} à une dose de 1,75 L/ha + de l'azote liquide (28% UNA)**	285 g + 100 g	2-6 feuilles	Appliquer lors de la croissance active des plantules des mauvaises herbes à feuilles larges (moins de 5 cm de hauteur). Consulter l'étiquette d'Option 35DF concernant les recommandations supplémentaires pour le stade des mauvaises herbes.	Consulter l'étiquette d'Option 35DF pour le stade d'application recommandé des mauvaises herbes lors de l'application.
Herbicide DISTINCT + Option 2,25 OD herbicide liquide + de l'azote liquide (28% UNA)**	285 g + 1,56 L	2-6 feuilles	Appliquer lors de la croissance active des plantules des mauvaises herbes à feuilles larges (moins de 5 cm de hauteur). Consulter l'étiquette d'Option 2,25 OD herbicide liquide concernant les recommandations supplémentaires pour le stade des mauvaises herbes.	Consulter l'étiquette d'Option 2,25 OD herbicide liquide pour le stade d'application recommandé des mauvaises herbes lors de l'application.

* Utiliser à raison de 0,25% v/v, i.e., 2,5 litres par 1000 L de solution de pulvérisation.

** Utiliser à raison de 1,25% v/v, i.e., 12,5 litres par 1000 L de solution de pulvérisation.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide **DISTINCT**, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **DISTINCT** et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide **DISTINCT** ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE ET ORDRE D'INTRODUCTION

1. Remplir le réservoir à moitié avec de l'eau propre et agiter.

2. Les produits en sachets PVA (Accent 75 DF, Utim 75% DF) ou Option 35DF ou Option 2,25 OD herbicide liquide: Ajouter la quantité nécessaire d'Accent 75 DF, Utim 75% DF, d'Option 35DF ou Option 2,25 OD herbicide liquide au réservoir de mélange et continuer l'agitation. Attendre que le produit soit complètement dissous et mélanger uniformément.
3. Ajouter la quantité désirée de l'herbicide **DISTINCT** au réservoir du pulvérisateur et continuer l'agitation jusqu'à la dissolution complète et la dispersion entière du produit.
4. Pour l'herbicide **DISTINCT** appliqué seul ou mélangé en réservoir avec Accent 75 DF ou Utim 75% DF, ajouter la quantité recommandée de surfactant non-ioni que suivi de la quantité recommandée d'UNA (28% N).
5. Pour l'herbicide **DISTINCT** mélangé en réservoir avec Option 35DF, ajouter la quantité recommandée de l'adjuvant Hasten suivi de la quantité recommandée d'UNA (28% N).
6. Pour l'herbicide **DISTINCT** mélangé en réservoir avec Option 2,25 OD herbicide liquide, ajouter la quantité recommandée d'UNA (28% N).
7. Poursuivre l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau.

Additifs pour une pulvérisation en postlevée

Pour un usage en postlevée seulement

Pour une meilleure adhérence au feuillage, l'herbicide **DISTINCT** nécessite l'ajout d'additifs pour des traitements en postlevée.

L'ajout d'un surfactant non-ioni que dans une proportion de 0,25% v/v ainsi que d'un engrais azoté liquide (28-0-0) dans une proportion de 1,25% v/v est recommandé pour la plupart des conditions. La solution de pulvérisation de sulfate d'ammonium peut être remplacée par un engrais liquide azoté.

Test de compatibilité

Pour déterminer s'il y a compatibilité, mélanger toutes les composantes de la solution finale dans un petit contenant en respectant les proportions avant de les mélanger dans le réservoir du pulvérisateur. Si les herbicides ne s'agglomèrent pas ou ne forment pas de flocons, un dépôt, un gel, une pellicule huileuse, des couches, ou d'autres précipités durant les 5 minutes après le mélange, le mélange de pulvérisation testé est compatible.

RÉCOLTE DE LA CULTURE

1. **NE PAS** permettre les animaux (incluant des animaux en lactation) pour le pâturage ou couper le maïs comme fourrage ou ensilage dans les 75 jours après l'application.
2. **NE PAS** récolter le grain dans les 120 jours après l'application.
3. Un délai de 30 jours est requis avant de semer à nouveau les cultures en rotation.
4. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

Si il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

L'herbicide **DISTINCT** employé seul ou **DISTINCT** mélangé en réservoir

Si vous avez utilisé l'herbicide **DISTINCT** seul, suivre ces étapes pour nettoyer l'équipement de pulvérisation :

1. Arroser soigneusement les surfaces intérieures et extérieures de l'équipement en remplissant le réservoir à moitié avec de l'eau. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage.
2. Remplir le réservoir d'eau en ajoutant 1 L d'ammoniac domestique pour chaque 100 L d'eau. Actionner la pompe pendant 15 à 20 minutes afin faire circuler la solution d'ammoniac dans le système du pulvérisateur; par la suite, laisser s'échapper une petite quantité de solution d'ammoniac par la rampe du pulvérisateur et les buses. Laisser la solution agir pendant plusieurs heures, de préférence toute une nuit.
3. Vidanger le réservoir en faisant passer la solution par la rampe.
4. Enlever les buses et les filtres et rincer l'appareil avec deux réservoirs remplis d'eau.

Si l'herbicide **DISTINCT** est utilisé dans un mélange en réservoir, consulter l'étiquette du produit d'association pour toutes les informations supplémentaires concernant le nettoyage.

ENTREPOSAGE

1. Ent reposer l'herbi ci de **DISTINCT** seul ement dans son cont enant d'origi ne.
2. Ent reposer l'herbi ci de **DISTINCT** dans un endroi t frais et sec.
3. Lors de l'ent reposage, ne pas cont amin er l'eau, la nourri ture ou les ali ments pour ani maux.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

^{MC/MD}Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou des marques déposées de leur fabricants respectifs.

PMRA APPROVED
KM 9-JAN-2012
2010-5171

GROUPE 4 HERBICIDE

HERBICIDE DISTINCT^{MD}
EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

GRANULÉS MOUILLABLES
COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : D i f l u f e n z o p y r (p r é s e n t s o u s f o r m e d e s e l d e s o d i u m) - 20% e. a.
D i c a r b a (p r é s e n t s o u s f o r m e d e s e l d e s o d i u m) - 50% e. a.

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

NO. D'HOMOLOGATION : 25811

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE
OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



ATTENTION

POISON

**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU**

CONTENU NET : 1,14 – 3,4 kg

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

D I S T I N C T^{MD} est une marque déposée de BASF.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
2. Éviter de respirer la vapeur ou la brume de pulvérisation.
3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
4. Nocif si ingéré.
5. Ne pas appliquer sur le maïs de semence ou le maïs sucré.
6. Ne pas appliquer par voie aérienne.
7. Ne pas travailler ou cultiver les superficies traitées pour une période d'au moins 7 jours après l'application.
8. Lors du mélange et du remplissage ou de l'application, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, vous devez porter des lunettes protectrices (écran facial ou lunettes de sécurité) lors du mélange et du remplissage.
9. **NE PAS** retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.
Respecter les zones tampons et les mesures de précaution prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Lessivage

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion ou de consommation accidentelle : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une légère irritation des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

Si il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement

ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

1. Ent reposer l'herbi ci de **DISTINCT** seul ement dans son cont enant d'origi ne.
2. Ent reposer l'herbi ci de **DISTINCT** dans un endroit frai s et sec.
3. Lors de l'ent reposage, ne pas cont ami ner l'eau, la nourriture ou les ali ments pour ani maux.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.